

se heurtent. Nous savons que la décision de M. Nixon affecte un grand nombre d'industries canadiennes et entraîne une perte financière énorme pour le Canada. Mais on ne me fera pas croire que cette décision est la cause directe du marasme. Cela n'est pas vrai.

La cause directe du chômage et des autres difficultés économiques, au Canada, c'est que le gouvernement n'a pas de politique visant à stimuler l'essor de l'entreprise privée au Canada. D'autre part, le gouvernement n'a aucune politique visant à favoriser le consommateur, qui doit utiliser le pouvoir d'achat pour écouler les marchandises. Selon le principe des coopératives, les sociétaires possèdent une part de la coopérative et en retirent certains avantages. Ils peuvent y acheter des produits à un prix avantageux.

Considérons ce qui se passe au niveau de la société en général. Si l'on veut réellement que les Canadiens participent à l'essor économique du pays, ce n'est certes pas au moyen d'une échelle fiscale chambardée. Cela n'est pas vrai. Il s'agit là d'un mauvais principe de base. On ne devrait pas payer d'impôts lorsqu'on ne gagne rien.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on sait que plus de trois Canadiens sur cinq dépendent directement de l'assurance-chômage et du bien-être social, il n'est pas étonnant que l'ambition des Canadiens s'émousse et que leur intérêt à la participation disparaisse.

Au fait, trois citoyens canadiens sur cinq attendent la pitance mensuelle que leur offre le gouvernement pour vivre et n'ont plus d'intérêt parce qu'ils ne participent plus à l'essor économique de notre pays.

Dans le cas des coopératives, 800,000 Canadiens se sont serrés les coudes pour essayer d'investir au Canada et faire profiter les richesses canadiennes à leurs concitoyens. Qu'au moins le gouvernement ne tue pas ce mouvement, ne l'accule pas au mur, mais qu'il daigne répondre dans l'affirmative au leader du mouvement coopératif canadien en faisant les modifications qui s'imposent à la présente loi qui, à moins d'être modifiée, ne constituera nullement un progrès.

Ce sera, dans l'idée du gouvernement, une réforme formidable, puisque dans son esprit, il s'agira d'un pas de plus vers la socialisation et la disparition de l'entreprise privée. Mais pour tous les Canadiens qui croient encore à la valeur de la personne humaine, à sa liberté et à son droit de s'épanouir suivant son propre choix, pour tous ceux qui croient encore à l'entreprise privée, ce projet de loi représente un recul plutôt qu'un progrès.

Par conséquent, je veux donc réitérer avec force ma demande au ministre des Finances —qui n'est pas ici mais qui devrait l'être, étant le parrain de ce bill—de réviser ses positions sur les parties du bill concernant le mouvement coopératif canadien, afin que le gouvernement nous prouve, au moins pour une fois, qu'il est en faveur de l'entreprise privée.

[Traduction]

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je soutiens que nous devrions disposer sans plus tarder de l'amendement proposé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et maintenant à l'étude. Il ramène des questions soulevées lors du débat sur le budget en juin. Il fait de nouveau entrer par la porte de service, pour ainsi dire, des questions débattues à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre cette année. J'ajoute, en toute révérence parler, que l'on tente de profiter des difficultés fiscales et commerciales, suscitées au Canada et à tous les autres pays exportateurs par les récentes mesures améri-

caines, pour donner un avantage politique quelconque à l'opposition. Il s'agit, en réalité d'essayer de retarder l'adoption de ce bill important qui vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit que d'une tactique de blocage, et nous devrions donc en disposer.

Nous savons tous que le public était depuis longtemps au courant de la question des réformes et des amendements fiscaux—depuis trop longtemps, au gré de certaines personnes. Parce que cette question est à l'étude depuis plus de dix ans, nous voilà plongés dans l'incertitude quant à la décision à attendre. On peut facilement prouver, selon moi, que la prise de décisions importantes dans le secteur privé en a été retardée. Depuis un an environ, l'imminence d'amendements majeurs à notre législation fiscale a créé une telle atmosphère que certaines entreprises ont hésité à prendre des décisions qui auraient dû être prises plus tôt et qui importent au développement du Canada.

• (4.20 p.m.)

Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que nous sommes maintenant saisis d'une proposition importante visant la réforme du régime fiscal canadien et que nous devons nous consacrer entièrement à cette étude. Il y va de l'intérêt du Canada et de tous nos concitoyens que cette importante réforme fiscale soit maintenant étudiée à fond et qu'aucun parti politique ni aucun expédient ne viennent nous détourner de cet objectif.

Nous arrivons au stade où, je l'espère, nous pourrions procéder à un vote à l'étape de la deuxième lecture. J'espère que tous les représentants auront la sagesse de reconnaître comme moi que l'amendement présenté par le député d'Edmonton-Ouest doit être rapidement expédié et j'espère que nous pourrions alors passer au vote en seconde lecture, qui est important. Nous savons tous qu'il s'agit d'une étape du processus législatif. La seconde lecture signifie que cette importante mesure progresse en direction de la prochaine étape, l'étude par le comité plénier.

A cette étape, nous aurons alors l'occasion, à titre de représentants, d'apporter notre meilleure contribution depuis de nombreux mois. Nous pourrions exprimer nos opinions sur les dispositions particulières de ce projet de loi modificateur. Il est hors de doute que les dispositions de ce vaste projet de loi nécessiteront une étude approfondie. Nous connaissons l'ampleur de ce bill. Il contient plus de 700 pages. Il renferme des centaines d'articles détaillés d'une grande complexité. Il aborde et il traite de tous les aspects de notre régime fiscal.

Depuis de nombreuses années le public canadien est au courant de toute cette question de réforme fiscale. Depuis la publication du Livre blanc en 1969 on en a discuté publiquement et avec passion. La publication des propositions budgétaires au mois de juin de cette année a fait déboucher la discussion sur une nouvelle orientation et, ce qui est des plus important, les propositions gouvernementales y ont été insérées sous la forme d'un projet de loi qui a maintenant été étendu au bill C-259 que nous étudions actuellement.

Il n'est pas étonnant que des gens très versés dans la fiscalité et ses conséquences pour la vie de l'ensemble du Canada, fassent maintenant des critiques détaillées et sérieuses de la teneur de ce bill. Bien des députés savent que d'importants mémoires ont été présentés au gouvernement par les organismes publics, les mouvements coopératifs canadiens, les caisses populaires, les associations de manufacturiers canadiens, l'Association du Barreau